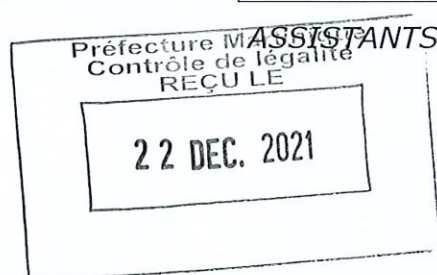




EXTRAIT N°83/2021 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2021

Date de convocation :	la	L'an deux mil vingt et un, le treize du mois de décembre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint Joseph sur convocation, sous la présidence du Maire, M. Yan MONPLAISIR
Le 30 novembre 2021		
Nombre de conseillers municipaux En exercice	33	PRESENTS : Adjoint s : M. ADELE Claude, Mme MIEVILLY Eliane, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, Mme LAMIN Marie-Josée, M. CRETINOIR Joël, Mme DUBO Corinne,
En début de séance :		Conseillers municipaux : M. BERNABE Cédric, M. ARETO Joseph, Mme CAVALIER DOURE Sandrine, Mme CARIN Jocelyne, Mme MARLIACY Danielle, M. ROSELET Jean-Christophe, M. THELESTE Johan, Mme RIERNY Sandrine, M. FERDINAND Thierry, Mme CARDOU Josiane, M. SAINT-HONORE Laurent, M. ATHANASE Rémy, M. MARLET Camille, M. MARLET Daniel, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse.
Présents	23	
Procurations	9	
Absents	1	
Excusés	0	
En cours de Séance :		ABSENTS EXCUSES : M. NAPOLY Raymond (procuration à M. ARETO Joseph), Mme LEGIEL Eliane (procuration à Mme CATHERINE Marie-Lyne), M. PALIX Pierre (procuration à M. Yan MONPLAISIR), Mme DUCADOS Anne-Caroline (procuration à M. CACLIN Laurent), Mme MENCE Marielle (procuration à Mme DUBO Corinne), M. DELPHIN Laurent (procuration à M. THELESTE Johan), Mme BEAUJOLAIS Marie-José, (procuration à Mme CARIN Jocelyne), Mme FRANCOIS Francine, (procuration à M. ATHANASE Rémy), M. ADELAIDE Michel (procuration à M. FERDINAND Thierry)
Présents	23	
Procurations	9	
Absents	1	
Excusés	0	
		ABSENTS NON EXCUSES : Mme LARAIRIE Sylvia



ASSISTANTS M. Jean-Claude JEAN (DGS), M. Alain BONHEUR (DGA2), Mme Françoise DORE (DCE), M. Pascal QUIONQUION(DGA), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), Mme Géraldine ALONZEAU (Directrice Affaires Juridique et Réglementation), Mme VAUTOR (Directrice Service Culture, Sport, Vie Associative), M. José SOUNDOUROM (DSU)

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à dix-sept heures et trente-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme CATHERINE Marie-Lyne pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

Préfecture Martinique
Contrôle de légalité

**ACQUISITION FONCIERE EN VUE DE LA CONSTRUCTION DU
CENTRE DE SECOURS DES POMPIERS & DE LOCAUX ARTISANAUX**

22 DEC. 2021

Le Maire expose :

Les conditions actuelles d'hébergement et d'exercice des pompiers en centre-bourg combinées au projet d'aménagement du cœur de Ville imposent :

- une relocalisation urgente sur un site adapté présentant toutes les commodités d'intervention et d'entraînement
- la construction d'un local à destination des acteurs économiques du type couveuse ou pépinière avec des loyers modérés pour encourager une implantation présentant de nombreux avantages logistiques, d'approvisionnement renforcés par le dynamisme de la Zone d'Activité Economique de Choco-Choisy.

Les différentes investigations foncières entreprises par la ville ont abouti à une parcelle de terrain nu cadastrée section S n° 1530 d'une contenance de 6 139 m² et située à l'intérieur même de la zone d'activités de CHOISY."

La maîtrise foncière de cette parcelle par la Ville est le préalable pour la planification des réalisations prioritaires du STIS. Un avis du Pôle d'évaluation domaniale de la Direction Régionale des Finances Publiques de Martinique a été émis en date du 29/07/2021, sur la valeur vénale du bien estimée à 737 000 € HT.

L'opération a été estimée à la somme de **810 700,00 € H.T.** Le plan de financement se présente comme suit :

DEPENSES		RECETTES		TAUX
• ACQUISITION FONCIERE POUR LA CONSTRUCTION DU CENTRE DE SECOURS LOCAUX ARTISANAUX	737 000,00 €	C.T.M. <i>Opération d'Intérêt Territorial (O.I.T.)</i>	567 490,00 €	70 %
		CACEM <i>Fonds de concours</i>	121 605,00 €	15 %
• FRAIS D'ACTES	73 700,00 €	VILLE <i>Autofinancement</i>	121 605,00 €	15 %
TOTAL	810 700,00 €		810 700,00 €	100 %

.....
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

D'APPROUVER l'acquisition de la parcelle S n° 1530 d'une contenance de 6 139 m² située dans la zone d'activités de CHOISY pour la construction du centre de secours des pompiers et de locaux artisanaux

D'APPROUVER le plan de financement établi en vue de cette acquisition.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, 13 décembre 2021

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le



Le Maire

Yan MONPLAISIR